

Flash FFAM N° 127 – 10 septembre 2013

☎ : 09 77 631 165 - ✉ : ffam@moulinsdefrance.org 🌐 : www.moulinsdefrance.org

Publication périodique de la FFAM destinée à l'information des responsables des associations adhérentes et aux membres de la Section des Membres Individuels.

Mentionnez sur tous vos documents y compris sur votre bulletin périodique votre affiliation à la FFAM créez un lien dynamique pointant vers le site de la FFAM www.moulinsdefrance.org sur le site de votre association
Flashs précédents disponibles en ligne sur le site de la FFAM <moulinsdefrance.org> (onglet Actualités menu horizontal de la page d'accueil)

Nouvelles de la FFAM

prochain bureau le 12 octobre, prochain CA le 30 novembre

Afin d'assurer le maximum de sécurité et des délais écourtés des transactions, les associations et les membres individuels sont invités à mettre en place un système de règlements par virement sur le c/c de la FFAM

Banque 30003 Agence 03340 N° de compte : 00050562499 Clé 34

IBAN : FR76 30003 03340 00050562499 34 BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

merci de veiller à bien préciser l'origine (identité ou sigle) et le libellé du motif du virement pour une identification correcte.

En cas de règlement par chèque se conformer aux informations fournies sur le bulletin adéquat pour le circuit si non précisé envoyer le courrier à la présidente.

Fonds d'interventions : Payez moins d'impôts en sauvant nos moulins !

Compte tenu des besoins actuels estimés en fonction des recours à venir contre les arrêtés de classements des cours d'eau, il est nécessaire que la solidarité continue de mobiliser des fonds importants. La FFAM remercie les nombreux particuliers et toutes les associations qui ont déjà fait un versement permettant que les premiers recours puissent être déposés. www.moulinsdefrance.org/doc/Fonds.pdf Vous recevrez un reçu qui vous servira d'attestation de déductibilité du don (selon loi de finances en vigueur) tresorier@moulinsdefrance.org

Barrage de Bigny-Vallenay (18), la lutte doit continuer... : le préfet a fait appel de la décision d'annulation de l'arrêté de destruction du barrage sur le Cher. Cette décision avait été rendue par le T.A. d'Orléans au cours du mois de juin dernier ; l'appel sera jugé au Tribunal Administratif de Nantes. Rappelons que la destruction de ce barrage condamne inéluctablement tout projet de production d'hydroélectricité, la navigation douce sur un canal de dérivation de près de 3km ainsi que la disparition d'un grand plan d'eau, constituant notamment la réserve d'eau pour incendies de la commune. Le maire de Bigny compte sur la mobilisation du monde associatif pour relancer la campagne anti-arasement du barrage !

Recours contre les arrêtés de classement Loire-Bretagne : la FFAM va interjeter appel. Lors de l'audience au TA d'Orléans, le 2 juillet dernier, alors que le préfet de bassin avait communiqué au tribunal un mémoire complémentaire 3 jours avant l'audience - ce qui, selon le code de procédure, empêchait Me Rémy d'y répondre - la même rapporteure publique dont le rapport nous avait fait obtenir gain de cause dans l'affaire du barrage de Bigny quelques semaines auparavant a utilisé les mêmes arguments pour demander le rejet de notre recours, tout en l'assortissant d'une demande de modification sur un seul cours d'eau. Il semble que la cour n'ait pas voulu trancher dans un débat dont le sens lui échappait manifestement, sans nous laisser la possibilité de développer l'importante argumentation que nous avons réunie ; les mémoires en défense de l'administration n'ont fait que reprendre les généralités maintes fois entendues, sans apporter d'argumentation structurée. La FFAM va faire appel de cet arrêt, tandis que de toutes parts pleuvent actuellement les critiques sur la gestion de l'eau (Cour des Comptes, Conseil d'État, rapport Lesage, CGEDD, etc...). La seule possibilité, face à une administration autiste mais tentaculaire, réside dans un "grignotage" de ses positions mal assurées. Certains résultats ont été obtenus, nous devons continuer. Lors de sa réunion du 31 août dernier, le CA a décidé à l'unanimité de faire appel.

Les arrêtés Rhône-Méditerranée sont parus au JO du 11 septembre 2013.

www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027941160&dateTexte=&categorieLien=id et www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027941172&dateTexte=&categorieLien=id

Revue Moulins de France dernier n° paru n° 95 de juillet, si vous ne l'avez pas reçu, vérifiez votre abonnement ! Signalez-nous un éventuel changement d'adresse. Faites la promotion de la revue...

Tarifs 2014 : INFO IMPORTANTE EN VUE DE L'EDITION DE VOS APPELS A COTISATION 2014

tarifs 2014 votés lors du CA du samedi 31 Août

L'Abonnement à la revue Moulins de France passe pour les 4 n° de l'année civile de 17,50 € à 18,50 € pour un adhérent d'une association affiliée ou un membre individuel, et de 27 à 30 € pour les non membres. Le prix au n° passe à 8,50 € hors port

Pour commander les n° anciens cf [Sommaires des séries annuelles](#) (dans le menu vertical gauche de cette page).

Action promotionnelle. A compter du n° 97 de janvier 2014, notre revue Moulins de France consacrera une page à la promotion des diverses activités pouvant s'exercer dans les moulins, notamment hôtel, restaurant, chambre d'hôtes, gîte rural, musée, ou tout autre exemple de mise en valeur d'un site ou d'une marque commerciale ayant son siège dans un moulin. Les annonceurs intéressés sont invités à faire parvenir dès maintenant leurs projets publicitaires par mail à la présidente. Pour une insertion de 1/8e de page soit un encadré de 8 x 12 cm présenté au format PDF publié sur les 4 n° de l'année civile, avec lien du site FFAM vers le site web de l'annonceur, le tarif défini lors du CA du 31 août sera de 400 €. Pour 5 € de plus, la commande d'un encart sur l'édition papier donnera droit à une insertion dans une nouvelle rubrique du site web de la FFAM. Nous recherchons un bénévole pour la mise en place et le suivi de cette rubrique... Toute proposition d'encart sera examinée avec bienveillance, mais le rédacteur se réserve la faculté de filtrer les textes proposés.

Le rédacteur de Moulins de France recherche bénévole maîtrisant le logiciel Excel et disposant d'un peu de temps libre pour la saisie ponctuelle d'un tableau-inventaire. L'auteur sera cité pour son travail lors de sa publication dans la revue. Contact : andre.coutard@wanadoo.fr

Diaporama sur le potentiel hydroélectrique à votre disposition [ici](#) - [La Lettre aux élus est toujours d'actualité...](#)

Il faut sauver le moulin du Boeuf (Bellenod-sur-Seine, Côte-d'Or)!

<http://www.petitionpublique.fr/PeticaoVer.aspx?pi=P2013N42980>

Mobilisons-nous pour les ouvrages de la Haute Seine en péril. Il est indispensable que la préfecture de Côte-d'Or revienne à une position raisonnable.

Signez et faites signer la pétition sur le lien ci-dessous, cette pétition sera envoyée au préfet avec le recours gracieux contre l'arrêté préfectoral du 14 juin 2013 prononçant « l'abrogation du droit d'eau du moulin du Bœuf à Bellenod-sur-Seine ».

Il serait fort dommage pour tout le monde que le moulin du Boeuf disparaisse. Dommage pour l'énergie qu'il pourra produire, demain, si on lui en laisse le temps, c'est le projet des propriétaires. Dommage pour le patrimoine et le paysage car le site ne survivra pas à cette amputation. Dommage encore pour les propriétaires qui devront abandonner leur projet. Dommage enfin pour le préfet lui-même qui condamne, pour abandon, un site (trop tard ?) repris en main. Si la puissance publique est fondée à vouloir faire le ménage dans nos "usines" délabrées, elle devrait se féliciter de voir un particulier motivé s'investir et investir dans ce moulin. Pour plus d'infos voir [Moulin du Boeuf](#)

Edition 2013 du concours « Nos moulins ont de l'avenir », 2 Prix de 5 000 € attribués par la Fondation du Patrimoine, date limite de dépôt du dossier 14 septembre... Réunion du jury le 26 septembre à Paris.

Journées européennes du Patrimoine des 14 et 15 septembre, [tout sur les sites ouverts...](#)

[Salon international du Patrimoine culturel](#) sur le thème « Patrimoine et territoires », Carrousel du Louvre à Paris du 7 au 10 novembre 2013. Venez retrouver la FFAM Salle Gabriel STAND C14... Professionnels du patrimoine, propriétaires d'un moulin, membres de la FFAM, connectez-vous sur <http://tinyurl.com/PAT13FFAM> le code privilège FFAM <PAT13FFAM> vous permettra de télécharger votre badge gratuit {Société FFAM} pour accès au salon !

Nous souhaitons la bienvenue à l'Association pour la sauvegarde du patrimoine esvrien qui vient de rejoindre la FFAM, ainsi qu'à son président Pierre Stévoux. Cette association locale s'est investie dans la restauration de l'éolienne Bollée d'Esvres-sur-Indre (37) sous l'égide de Jean-Claude Pestel, spécialiste français et référence dans le domaine des éoliennes Bollée et Lebert. La FFAM remercie Laurent Manganello, membre associé au CA responsable de la section « Eoliennes anciennes » à la FFAM, pour ses contacts. <http://eole.evenaspe.net/>

[Les actualités en ligne sur L'Observatoire de la Continuité Écologique \(OCE\)](#)

Au service des propriétaires de moulins et d'étangs [Environnement XM Coop](#)

Bureau d'Études d'ingénierie spécialisé dans la mise aux normes des ouvrages liées aux contraintes de la continuité écologique (art L 214-17 et 432-6 du Code de l'Environnement). [L'éthique d'EXM Coop](#) : éviter les devis exorbitants fondés uniquement sur une hypothétique petite subvention. Notre approche consiste à rechercher le meilleur rapport qualité/prix tant dans la conception des aménagements que dans la réalisation des travaux. EXM Coop peut traiter le dossier et le chantier de A à Z : élaboration du dossier, demande d'autorisation, conception technique, devis, maîtrise d'œuvre et surveillance des travaux. [Marc Prido, Administrateur, Directeur France](#) à Les Essarts le Roi (78) 06 24 27 95 94 / 01 30 88 91 88

[Encart FFAM Annuaire des cadres parution septembre 2013](#)

Le Moulin du mois, en page portail du site web de la FFAM (+ lien vers son site sur bouton « Coup de cœur »). En septembre le [Moulin du Boeuf](#) (21) voir encadré [Pétition](#).

Route des Moulins Particulier ou association locale, votre moulin mérite d'être présenté sur la Route des Moulins. Nous faire parvenir par mail 10 à 20 lignes de texte + 1 ou 2 photos, un lien sera établi vers votre site web, en réciprocité il vous sera demandé d'établir un lien vers le site de la FFAM www.moulinsdefrance.org

"Je collecte pour vous tous les documents permettant d'apporter la preuve que vous êtes en droit d'exploiter la force hydraulique résultant du fondé en titre de votre prise d'eau" Cabinet généalogique Isabelle Malfant-Masson, 13 cours Victor Hugo 43000 Le Puy-en-Velay [Courriel](#) Tél 04 71 02 61 17, compétence nationale. [Site](#)

à consulter absolument... www.moulinsdefrance.org/doc/lectures.htm (actualisation permanente)

LECTURES

retrouvez-les sur www.moulinsdefrance.org/ffam/newpublication.html

Moulins, papiers et papetiers d'Auvergne, Livradois-Forez, Ambert, Richard-de-Bas, par Michel Boy et Jean-Louis Boithias, [Ed des Monts d'Auvergne](#). 450 pages, près de 900 ill. Format 24x32. Prix souscription 57€, parution septembre 2013, prix après parution 67€, port 12€. [Editions des Monts d'Auvergne](#), Place de l'Eglise 63600 Ambert, Tél 04 73 95 50 80. voir [Flash 125](#)

Moulins des Ardennes par monts et par vaux, de Marie-France Barbe, Sylvie Laverdine, Françoise Parizel, Editions Terres Ardennaises. Préface Annie Bouchard. Ces moulins qui ont longtemps été au cœur de la vie quotidienne des Ardennais, qu'en reste-t-il aujourd'hui ? Pendant des siècles, la force de l'eau et celle du vent sont seules utilisées pour actionner diverses machines : quelles machines ? Qui sont les « usiniers » ? Où sont les sites ? Comment fonctionnent-ils ?... Voilà les questions auxquelles tentent de répondre les auteures très attachées à ce patrimoine, qui ont visité et photographié quelque 300 sites de moulins ardennais, parfois partiellement en place, mais pour la plupart particulièrement menacés. 232 pages en quadrichromie, format 21 x 30, parution prévue le 8 octobre. ISBN en cours. Prix : 38€. En souscription jusqu'à fin septembre : 28 € (+port 4,15 €). Aux [Editions Terres Ardennaises](#), 19 av. de Montcy-Notre-Dame 08000 Charleville-Mézières Tél. 03 24 33 81 17.

Les moulins de l'arrondissement de Dunkerque, Tome 8, Cantons d'Hazebroucq, par Jean Bruggeman. Les deux cantons d'Hazebrouck regroupent 17 communes, toutes rurales à part le chef-lieu qui se développera grâce au chemin de fer qui forme un nœud à Hazebrouck qui fut, jusqu'en 1926, chef-lieu de l'arrondissement. Toutes les communes : Blaringhem, Boeseghem, Borre, Caestre, Ebblinghem, Hazebrouck, Hondeghem, Lynde, Morbecque, Pradelles, Renescure, Sercus, Staple, Steenbecque, Strazeele, Thiennes, Wallon-Cappel ont compté au moins un moulin à vent. A Strazeele ce fut un tordoir érigé au milieu du XIXe siècle. On y dénombre 46 moulins à vent à farine, 28 tordoirs et 3 aux deux usages, mais qui n'ont pas tous vécu dans le même temps. Egalement un moulin à eau très ancien dont il reste encore la chute et la vantellerie à Blaringhem. C'est évidemment la ville d'Hazebrouck qui concentrera le plus grand nombre de moulins, dont un moulin à eau construit au XVIe siècle. Une dizaine de moulins à farine, dont le fameux Schaak qui portait la célèbre inscription, ici traduite du flamand : *Si Dieu veut bien me préserver, moi moulin du Schaak, de tonnerre, tempête et vents, venez me voir dans cent ans, vous me trouverez encore debout. Renouvelé en l'an 1548. Ivo Dés ideruis*. Le moulin a largement dépassé les 100 ans car il a été malheureusement démolí, non par la tempête, mais par la main de l'homme, en 1912. La vénérable pièce de chêne est exposée au Musée municipal. Comme toutes les villes plus ou moins importantes, Hazebrouck a aussi compté de nombreux moulins à huile, mais ils disparurent avant 1900, contrairement à ceux de Cassel qui vécurent encore quelques années après la guerre 14-18. L'année 1940 fut fatale aux derniers moulins à vent, dont le célèbre moulin à galerie circulaire de Caestre, brûlé par les Allemands, et celui de La Bréarde à Hondeghem, renversé par l'ouragan en novembre. Ce bel ouvrage, de près de 200 pages, contient de nombreuses illustrations, cartes et plans. Impression noire et quadrichromie, sur papier semi-mat. Broché et cousu au fil de lin. Couverture cartonnée. Tirage limité à 200 exemplaires. Un beau cadeau à offrir pour les fêtes de fin d'année. En souscription au prix de 60 €. Après le 1er décembre 2013, son prix sera de 65 €. Tirage limité à 200 exemplaires. A commander à ARAM Nord-Pas de Calais Rue Albert Samain. 59650 Villeneuve d'Ascq avec votre règlement libellé à l'ordre de ARAM Nord-Pas de Calais. Tél 03.20.05.49.34 Mail jeanbruggeman@nordnet.fr Frais d'envoi par la poste 9,50€ (France métropolitaine), Europe 20€. Autres : consulter l'ARAM.

MANIFESTATIONS

retrouvez-les sur www.moulinsdefrance.org/ffam/manifestations.html

Flash FFAM N° 127 - 10 septembre 2013

"**Sous les ponts des Yvelines coule la Seine**", Mantes-la-Jolie (78), musée de l'Hôtel-Dieu, du 30 novembre 2013 au 24 mars 2014. Exposition présentée par le Conseil Général des Yvelines, organisée par les Archives départementales des Yvelines. Un article, fait en collaboration et signé Charlotte Fain (AD78) et Jacques Reynaud (FFAM), traitera des moulins flottants des Yvelines et en particulier de celui de Bougival.

"**Au fil du Cousin, histoires d'une rivière morvandelle**" Historique des moulins du Cousin, Avallon (89), du 14 au 22 septembre. Exposition à l'initiative du SIVU de la vallée du Cousin et du Parc naturel du Morvan, en partenariat avec la ville d'Avallon. Les 14 et 15 septembre pour les Journées du Patrimoine de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30 : Animations et stands, Présentation du guide pratique du syndicat de rivière "Comment être acteur du bon équilibre écologique de notre rivière", avec la participation de représentants du Parc du Morvan, fédération de pêche, LPO, etc. Visite de moulins. Du 16 au 22 septembre (sauf le mardi) de 14h30 - 18h30. Entrée gratuite. Vernissage samedi 14 septembre à 17h salles Saint-Pierre & La Fabrique à Avallon.

Journée technique hydroélectricité en Bourgogne, 27 septembre à Genlis (21). Organisée par l'Association BER - Bourgogne Energies Renouvelables avec le soutien de l'ADEME Bourgogne et du Conseil régional de Bourgogne pour les acteurs du territoire (institutionnels, porteurs de projets, bureaux d'études, ...) impliqués dans la filière hydroélectrique. Tables-rondes (démarches d'un projet de réhabilitation d'une centrale hydroélectrique, et l'investissement et le financement d'un projet de centrale hydroélectrique), suivies de la visite d'un site 38 kW (Turbine Francis). [Inscription](#) jusqu'au 20 septembre. Contact Espace INFO ENERGIE animé par l'association Bourgogne Energies Renouvelables, tél. 03 80 59 12 80.

La vie des carriers du bassin d'Épernon, exposition 1^{er} mai / 30 septembre, [Conservatoire des Meules et Pavés d'Épernon](#) (28). Tél. 02 37 83 61 47 meulesetpaves@free.fr voir [Flash 125](#)

[Sous les meules, le grain. Nourrir la ville de l'Antiquité à nos jours.](#) Exposition du 18 avril 2013 au 17 janvier 2014, au musée ARCHÉA, Louvres (95). voir [Flash 123](#)

["Les eaux utiles en Trièves"](#) exposition à Mens (38) jusqu'au 30 novembre 2013. voir [Flash 115](#)

EDITIONS FFAM

Timbres Congrès 2013, un horizontal et un vertical. Prix du carnet de 8 : 10 € hors port (11,50 € port inclus).

Rappel: Les associations peuvent se procurer les ouvrages édités par la FFAM à un tarif rétrocession (minimum 5 exemplaires identiques), avec délivrance de facture. Tarifs sur demande ffam@moulinsdefrance.org, Brefs descriptifs sur www.moulinsdefrance.org/ffam/boutique.swf. Commandes à adresser, accompagnées de l'avis de virement bancaire (RIB sur [Bon de commande](#)) Les ouvrages cités non édités par la FFAM sont à commander en librairie.

BULLETINS DES ASSOCIATIONS REÇUS PAR LA FFAM

Moulins d'Anjou, Bulletin de l'Association de sauvegarde des moulins d'Anjou, n°118, 2e trimestre 2013. Editorial, par le président Gérard Dubaux. Comment faire l'histoire d'un moulin : les sources d'archives utiles, par C Cussonneau. Nouvelles des Quatre Vents, à l'AMA. Chez nos amis voisins. A la FFAM.

[C'est-à-dire! Le journal de l'ARAM de Basse-Normandie n°52](#), septembre 2013 Edito du président Serge Caprais. Agenda. Scierie ancienne dans le canton de Thônes. Recherche ! Journée des moulins au moulin de la Poellerie (61). Sauvons le moulin du Bœuf (21). Continuité écologique des cours d'eau. La bataille de l'eau au moulin de la Lande (50) suite et fin ? Elles étaient belles les filles de Radon (61) au XIXe siècle. Témoin d'un passé lourd de traditions, le moulin de Quérité à Courson (14). Contingent et droit de mouture. Avis aux passionnés et amis des moulins ! Concours « Nos moulins ont de l'avenir ». Journées européennes du patrimoine, moulins participants. Salon international du patrimoine culturel.

L'Echo de mon moulin, n° 56, juillet 2013. Bulletin de l'association des Amis du moulin Chevalier de Messanges (21) Le Babillard. Il y a 100 ans. Au fil du temps. Les vacances de mon enfance. Pêle-mêle, Agenda.

Le petit Journal des Moulins d'Ile-de-France, n°65, juillet 2013 Editorial du président R. Haligon. Voyage annuel en Sarthe. Infos ASM-IDF : Le moulin neuf à St Arnoult (78). Journées des Moulins. AG 2013. Communiqué de presse Delphine Batho interpellée par la députée F. Dubois (Sarthe).

La Carte de France des Moulins. Pour connaître les coordonnées des associations affiliées FFAM ou du correspondant FFAM cliquez sur www.moulinsdefrance.org/reseau/departements.swf ou www.moulinsdefrance.org/reseau/liens.html
Vérifiez vos coordonnées, pensez à nous signaler tout changement, oubli ou erreur éventuels, merci.

Statuts et Règlement intérieur de la FFAM en ligne sur www.moulinsdefrance.org onglet «Administration», boutons en bas à droite.

Le contrat d'assurance RC est en ligne www.moulinsdefrance.org/Encours/contrat_assurances.pdf

Pour commander des n° anciens (cf sommaires) de la revue Moulins de France www.moulinsdefrance.org/ffam/mdf.html

DANS CE FLASH TOUS LES MOTS OU GROUPES DE MOTS SOULIGNES BLEU OUVERTENT UN SITE OU UN DOCUMENT

Responsables d'associations, reproduisez ces informations sur votre propre bulletin... Echangez vos bulletins...